

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 283

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 27

Supprimer les alinéas 22 et 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositifs de financement à la qualité ont fréquemment le défaut de se transformer en usines à gaz d'une complexité extrême, et tout à fait incompréhensibles pour les soignants, lesquels doivent pourtant impérativement être parties prenantes dans cette démarche de qualité des soins. C'est le cas de l'Ifaq actuellement : le dispositif est d'une telle complexité que les personnels sont incapables d'évaluer l'impact de leur pratiques sur le niveau de la dotation qui leur est versée.

C'est donc un objectif salutaire de vouloir réformer et simplifier l'IFAQ. Mais le législateur a sa part de responsabilité si l'on ne veut pas retomber dans les mêmes errements que par le passé. Il faut se contenter de prévoir le principe d'un financement à la qualité dans la loi, et résister à la tentation de commencer à vouloir égrener les indicateurs, ou même les catégories d'indicateurs. A défaut, le dispositif perdra inévitablement sa cohérence et son agilité.

Le présent amendement vise donc à supprimer les alinéas insérés par le Sénat, et visant à détailler les catégories d'indicateurs et leur pondération. Il convient de laisser la main aux acteurs de terrain.